



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2022

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

Présents :

Mmes GARDES Élodie, CABANETTES Isabelle, DELBOSC-NAUDAN Sabine et Mrs BANES Walter, DUPUY Serge, FOURNIER Robert, PÉGORIER Thierry, SANNIÉ Maxime et SEPTFONDS Sébastien.

Absents et excusés : BAUCHE Hélène (pouvoir à Thierry PÉGORIER) et CALIXTE Alain.

Secrétaire : SANNIÉ Maxime.

Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. M. Maxime SANNIÉ, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération Subvention APE
- Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements
- Pour information : transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP
- Questions diverses.

Subvention APE

Délibération n° 28-2022

Madame Isabelle CABANETTES fait part du montant de l'aide financière de 499,50 euros qui sera versée à l'APE pour le financement des repas de midi pour les élèves de l'école. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette subvention.

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements pour le personnel communal

Délibération n° 29-2022

Madame Isabelle CABANETTES informe des nouvelles dispositions du décret du 14 mars 2022 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de la fonction publique.

Il est proposé de prendre en charge les frais de transport ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires des repas et d'hébergement, suivant les taux et les montants indiqués.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces conditions et modalités revalorisées.

Information :

Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP

Madame Isabelle CABANETTES informe que c'est la DGFIP qui sera chargée des liquidations des taxes d'urbanisme pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis le 1^{er} septembre 2022, en lieu et place de la Direction Départementale des Territoires.

Questions diverses

Visite de MARPA (Maisons d'accueil rural pour les personnes âgées)

Quatre élus sont allés visiter des Marpa sur deux établissements : Colombières (12) et Val d'Éryes (81). Sur l'Aveyron, ces structures sont labellisées par le Conseil Départemental et la MSA.

C'est une structure de 20 à 30 logements proposés à la location aux personnes âgées. Du personnel de surveillance, des agents de service sont sur place. Ces Marpa sont gérées par des associations ; cela pourrait créer 4 à 5 emplois sur la commune. Le budget est de 2,5 millions d'euros pour 24 logements en moyenne.

Une étude de faisabilité pourrait être proposée sur le territoire communal, prise en charge par la Mutuelle Sociale Agricole. Il est proposé qu'une personne de la MSA vienne présenter le projet (en visio-conférence) aux membres du conseil municipal.

Demande de M. Rémy (hameau du Lac)

Une visite s'est organisée sur place, suite à une demande de M. Rémy d'acquiescer du domaine public (une partie de l'escalier et un déplacement de poteau Télécom) pour aménager un accès et garer son véhicule.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Feu d'artifice

Il est proposé que ce feu d'artifice soit tiré lors de la soirée apéro concert du samedi 24 septembre 2022, après le challenge de quilles. L'heure sera à préciser ainsi que le lieu du champ de tir.

Formation d'une commission « ordures ménagères »

Il est demandé qu'un petit groupe soit créé pour étudier de nouveaux emplacements de points de collecte sur la commune (colonnes enterrées ou aériennes et containers). Sébastien, Alain, Thierry et Serge se proposent d'y participer.

Visite de Mme Knowles, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aveyron

Sa venue est prévue le vendredi 30 septembre à 14h30. Des visites sont prévues sur différents sites.

Rencontre avec le Siéda / Mr Canitrot le 19 octobre à 10h

L'occasion d'avoir des informations techniques sur l'éclairage public.

Parvis de l'église

Des barrières Vauban ont été installées pour sécuriser le parvis de l'église. L'ABF est venu pour voir ce qui pourrait être mis en place de façon durable. Un garde-corps est préconisé (sur le même modèle que la sacristie). Une demande de dotation sera envoyée à la Préfecture au titre de 2022-2023.

Sonnerie des cloches

Une période test a été demandée en abaissant le volume du son des cloches la nuit et sur le nombre de sonneries. Des mesures seront prises pour connaître les décibels par la société Bodet.

Date du prochain Conseil Municipal : le vendredi 21 octobre 2022 à 20 heures.

Fin de la séance à 00 h 30.

Fait à Lassouts, le 21.10.2022

Le secrétaire de séance

Madame le Maire

